

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**INVITATION****Legaltechs : et maintenant ?**

Wolters Kluwer a le plaisir de vous inviter à participer à la Conférence « Legaltechs : et maintenant ? » qui se tiendra le 27 novembre de 13h30 à 14h30 dans le cadre du [Village LegalTech](#), à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette.

15 novembre 2018 - Les start-up de la legaltech proposent des services innovants, destinés à améliorer l'accès au droit et à la justice. Depuis cinq ans, maintenant, ces sociétés tentent de trouver leur place dans un marché très régulé, au milieu d'acteurs traditionnels qui les ont d'abord abordées comme des concurrents.

Des start-up intégrées dans l'écosystème des professionnels du droit

Depuis, l'eau a coulé, et ces start-up sont désormais aussi perçues comme d'efficaces vecteurs de transformation numérique par les professionnels du droit. Pour **Isabelle de la Gorce**, avocat, associée chez PwC Société d'avocats, « *L'expertise ne suffit plus pour être le meilleur : l'ouverture d'esprit, la créativité, l'envie de faire toujours plus et toujours mieux en utilisant ou en créant de nouvelles briques technologiques dans l'intérêt des clients, c'est ça qui fera la différence* ».

Certains services proposés par ces sociétés adressent de nouveaux besoins : « *d'après nos estimations, la moitié des avocats français et les deux tiers des entreprises du CAC40 seront équipés d'un outil de justice prédictive en 2021* », souligne **Louis Larret-Chahine, DG de Predictice**.

L'heure est à la consolidation du secteur

Après différentes phases, l'heure est désormais à la consolidation du secteur. L'occasion de faire le point :

- Quelles nouvelles attentes ont fait naître ces start-up ?
- Quels sont les bénéfices pour le justiciable ? Pour les professionnels du droit ?
- Quelles sont les nouvelles exigences des clients ?

Et économiquement ? Le taux de survie des start-up 5 ans après leur création est souvent faible. Est-ce également le cas pour les legaltechs ? Concrètement :

- ces start-up ont-elles vocation à s'inscrire durablement dans le paysage français ?
- leur modèle économique leur permet-il de dégager des bénéfices ?
- et qu'en est-il de leur exportation en dehors de nos frontières ?
- toutes les nouveautés en matière de Legaltech représentent-elle un véritable progrès économique ?
- et quelle équation pour le succès des nouveaux modèles d'affaire dans l'économie du droit numérique ?

Comme l'exprime **Bruno Deffains**, professeur d'économie à l'Université Panthéon Assas Paris 2 et responsable du Pôle numérique du Club des juristes, « *le modèle économique de la legaltech repose sur une alliance entre la technologie et la data que l'on compare souvent au pétrole de demain. Il vaudrait mieux parler de l'uranium enrichi de demain, une énergie phénoménale dont il faut contrôler le risque de fuite* ».

Nous vous proposons une table ronde d'experts animée par **Gaëlle Marraud des Grottes**, rédactrice en chef d'Actualités du Droit et **Euphrate Khantouche**, Directeur Gestion des Produits On Line, chez Wolters Kluwer.

Experts intervenants :

- **Thomas Andrieu**, Directeur des affaires civiles et du sceau
- **Isabelle de la Gorce**, Avocat – Associée chez PwC Société d'Avocats Transformation – M & A
- **Bruno Deffains**, Professeur d'économie à l'Université Panthéon Assas Paris 2, membre de l'Institut Universitaire de France, Président de l'Association Française de Droit et d'Économie, Directeur Master « Droit des Affaires et Économie », Directeur DU « Transformation digitale du droit et legaltech » et responsable du Pôle numérique du Club des juristes.
- **Louis Larret-Chahine**, Co-fondateur de Predictice

Informations pratiques

Pour assister à cette conférence, veuillez-vous inscrire gratuitement sur [le site du Village LegalTech](#) pour obtenir votre badge d'accès au Village. La conférence se tiendra de 13h30 à 14h30, Amphi Armand Ouest. L'accès est libre.

A propos de Wolters Kluwer

Avec une offre de documentation et veille juridique, logiciels juridiques, annonces & formalités légales et formation & conférences, Wolters Kluwer intervient en France dans les domaines du droit et des ressources humaines, via des marques reconnues telles que Lamy, Liaisons sociales, ou encore Kleos. Le chiffre d'affaires du groupe Wolters Kluwer est de 4,4 milliards d'euros en 2017. Le groupe est implanté dans plus de 40 pays, pour des clients de plus de 180 pays. Il emploie environ 19 000 collaborateurs. Le siège du groupe est à Alphen aan den Rijn aux Pays-Bas. L'action est cotée sur Euronext Amsterdam (WKL) et fait partie des indices AEX et Euronext 100.

Pour plus d'information, connectez-vous à [wolterskluwerfrance.fr](#) ou suivez notre fil d'info [@WoltersKluwerFr](#) sur twitter ou le site [wolterskluwer.com](#) pour suivre l'actualité de notre groupe dans le monde.

Contact : WOLTERS KLUWER Legal & Regulatory

Sylvie Caron

Directrice de la Communication France

Téléphone : 01 85 58 33 77

sylvie.caron@wolterskluwer.com